



## Semaine de garde non respectée.

-----  
Par Leo13013

Bonsoir.

Mon ex compagne et moi-même avons l'exercice de l'autorité parentale conjointe.

Dernièrement, sans m'en aviser, elle a choisi d'inscrire notre fille dans un collège privé, et m'impose de faire moitié moitié sur les frais d'inscriptions.

En as t'elle le droit ? Sachant qu'ils sont assez onéreux, et qu'elle a choisi l'école sans se demander si j'aurai les moyens financiers de participer.

Sur le jugement il me semble qu'il est écrit que les décisions concernant sa scolarité doivent être prises conjointement.

Et la dernière en date.

Pareil, sans me prévenir, elle envoie notre fille en colonie de vacances mais...sur ma semaine ! Elle me propose un « arrangement » sauf qu'en y regardant les dates qu'elle me propose, je ne récupérerai pas 1 semaine mais seulement 3 jours ! Elle se permet de me dire que si je ne suis pas content c'est pareil.

Que puis je faire ? En as t'elle le droit ?

Merci d'avance pour votre réponse